|  |
| --- |
| CADRE DE REPONSE  **LOT 8 : Electricité** |

**Le présent Cadre de réponse complété par le candidat constitue sa proposition technique.**

**Ce cadre est exhaustif : toutes les fiches ou rubriques doivent être renseignées par le candidat, selon les indications données au présent Cadre de réponse ; le candidat n’a pas à produire d’autres informations ou documents que ceux étant expressément sollicités dans le présent Cadre de réponse.**

**Les rubriques et sous-rubriques correspondantes au présent cadre de réponse sont à redimensionner et/ou à dupliquer autant que de besoin.**

|  |  |
| --- | --- |
| **A - Objet du marché** |  |

Le marché a pour objet des Travaux de mise à niveau de la sûreté des bâtiments de France Travail, telles que ces prestations sont décrites au Contrat et aux Cahiers des charges fonctionnels et techniques (CCFT) applicables.

Le présent cadre de réponse concerne le lot n°8 - Electricité

|  |  |
| --- | --- |
| **B - Identification du candidat** |  |

Raison ou dénomination sociale et adresse du candidat (ou du mandataire en cas de groupement constitué en application des articles R.2142-19 à R.2142-27 du code de la commande publique).

* Raison ou dénomination sociale :
* Adresse :
* Téléphone :
* Courriel :
* Personne à contacter pour toutes questions sur l’offre du candidat :
* Date :

**FICHE 1 – Organisation et planification de la prestation**

**1.1. Préparation des chantiers**

1.1.1. Procédure proposée pour la réalisation de la Coordination avec les autres intervenants et moyens de communication utilisés :

*Le candidat détaille la procédure ou les procédures qu’il compte mettre en œuvre pour prendre en compte les spécificités de France Travail et se coordonner avec les autres intervenants. Il présente également les moyens de communication utilisés à cet effet.*

**1.2. Réactivité de l'intervention**

1.2. Le prestataire précise, en jours ouvrés, quels sont ses délais maximum d'intervention suite à l'acceptation du devis par France Travail

(NB : ce délai devient contractuel et fera l'objet de l'application de pénalités s'il n'est pas respecté

A peine d’irrégularité de l’offre, le délai d’intervention ne peut pas être supérieur à 21 jours ouvrés)

Intervention sous ….. jours maximum

|  |
| --- |
| **FICHE 2 – Pilotage et réalisation travaux - Moyens mobilisés** |

**2.1. Continuité du service en site occupé**

*Le candidat présente les procédures et moyen mis en œuvre pour assurer la continuité de service* *au travers du cas d’usage ci-dessous.*

*Cas pratique : Electrification d’un portail séparant le parking public d’une agence de celui réservé aux agents France Travail.*

*Les travaux consistent en :*

*- Pour l’extérieur : fourniture et passage des câbleries dans les fourreaux (lot VRD), sur une distance (portail / bâtiment) de 25 m*

*- Pour l’intérieur : fourniture et passage des câbleries dans les faux plafonds existants (3 circulations soit 15 m de long, depuis l’entrée jusqu’au TGBT) (lot menuiserie intérieure)*

*- La protection en tableau*

**2.2. Moyens humains et techniques mobilisés**

2.2.1 Présentation du nombre d'équipes simultanées et l’équipement de chaque équipe mis à disposition de France Travail

*Le candidat présente les moyens humains et techniques qu’il est en mesure de mobiliser pour répondre au cas pratique ci-dessous.*

*Cas pratique : Electrification d’un portail (dito ci-dessus) sur cinq sites dans un rayon d’action d’environ 30 km, dans un délai d’un mois (30 jours calendaires).*

*Les travaux consistent en :*

*- Pour l’extérieur : fourniture et passage des câbleries dans les fourreaux (lot VRD), sur une distance (portail / bâtiment) de 25 m*

*- Pour l’intérieur : fourniture et passage des câbleries dans les faux plafonds existants (3 circulations soit 15 m de long, depuis l’entrée jusqu’au TGBT)*

*- La protection en tableau*

**FICHE 3 – Développement durable : gestion et traitement des déchets**

**3.1. Gestion et traitement des déchets**

3.1.1. Présentation des procédures de gestion des déchets sur le chantier et à l’issue de ce dernier

*Le candidat détaille la procédure ou les procédures qu’il compte mettre en œuvre pour la gestion des déchets, aussi bien pendant qu’à l’issue du chantier et comment il entend rendre compte à France Travail.*

3.1.2. Présentation des procédures de traitement des déchets de chantier

*Le candidat détaille la procédure ou les procédures qu’il compte mettre en œuvre pour le traitement des déchets de chantier. Sans s’y limiter, il détaille notamment les procédures associées, les filières de recyclage ou de valorisation associées, le formalisme de ses attestations de valorisation, de ses bordereaux de dépôt et leurs modalités de remise à France Travail.*